

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 060-216001347-20250410-4799-BF



SEANCE DU 08/04/2025

DATE DE CONVOCATION

04/04/2025

DATE D’AFFICHAGE

04/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 14

Objets :

**Compte de gestion Budget
commune. 2024**

N° 4799

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 9/4/2025

et publication ou notification

le 9/4/2025

L’an deux mil vingt-cinq le 8 avril le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CHABLE Francis, Maire

Etaient présents :

MMmes DAVIAU Christine, DEPONDY Patricia, BARRAULT Pascal, JUGAN GORGE Valérie, VIDAL Cécile, ANCART Grégory, BROSSARD Frédéric, ROZE Julien, DUCHESNE Marie-Laure, SATIZELLE Amandine, MARTINS José

Absent excusé : BREEMEERSCH Julien, BARKATS Hervé, DE LAERE Cécile, RIBEIRO FARIA Carlos, GUIGONNET Nolwenn

Absents ayant donné pouvoir : GOMEZ François, DOREMIEUX Bernadette
Formant la majorité des membres en exercice.

Mme VIDAL Cécile a été nommée Secrétaire.

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2024

Le Conseil Municipal,

Après s’être fait présenter le budget primitif l’exercice 2024 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs ces créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2024,

Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
- 2) Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l’exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et ans susdits.

Pour extrait conforme, le 8/4/2025

Le Maire

Francis CHABLE

